

VILLE DE  
**CHÂTEAU-ARNOUX  
SAINT-AUBAN**



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

### OBJET : CONTRAT DE SÉCURITÉ

L'an deux mille vingt-deux et le dix Novembre à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé  
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de  
**Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.**

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – M. ROVIRA Marc – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULLIEN Bernard – Mme PIERRAT Brigitte – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy – M. DALCANT Jacques – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. CARMONA Alain – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. BERTRAND Philippe – M. HERRERO Alexis – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia – Mme GIACHINO Lisa.

#### ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme FALAIX Evelyne a donné procuration à M. JULLIEN Bernard  
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain  
M. FAYET Stéphane a donné procuration à M. JULIEN Guillaume  
M. DELAHAYE Guy a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

#### ABSENTS EXCUSÉS :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia



***MME FRANCINE OBELISCO A ÉTÉ DESIGNÉE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.***

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 10 Novembre 2022.  
Délibération N° DM\_20221110N132

**OBJET : CONTRAT DE SÉCURITÉ**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération N° DM\_20220720N097 du 20 Juillet 2022, une convention de partenariat avec la Gendarmerie Nationale et la police municipale était approuvée.

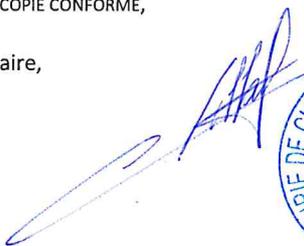
En complément de ladite convention, un contrat de sécurité est proposé et complètera le dispositif déjà engagé sur la Commune.

Ce contrat à intervenir entre Monsieur le Préfet, Monsieur le Procureur de la République et la Commune a pour but de renforcer l'action publique pour accentuer la sécurité et la protection du territoire en complément des actions déjà menées et reconnues par la Commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour l'autoriser à signer ce contrat de sécurité.

**OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :**

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de sécurité et tous les documents s'y rapportant.

<p>AFFICHEE LE : .....</p> <p>RETIREE LE : .....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 7-10</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE DIX NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
---	---